

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE SOLESMES

Du 18 mai 2015

COMPTE RENDU

DATE DE CONVOCAATION

11 mai 2015

L'an deux mil quinze

le dix-huit mai à vingt heures trente

le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Solesmes en séance publique sous la présidence de Monsieur Pascal LELIEVRE, Maire.

Étaient présents :

Mme Myriam LAMBERT, MM. Gérald GAUCLIN, Jean-Pierre LECOQ, Adjoints,

Mme Brigitte BRUNEAU M. Didier CHEVREUIL, Mmes Hélène CONGARD, Cécile

DAILLIERES, Françoise DENIAU, M. Père Jean-Philippe DUVAL, Mmes Pénélope FILLON,

Patricia LAVALLIERE, Christelle PANIER, M. Frédéric TOP.

Conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE 14

PRESENTS 14

VOTANTS 14

Secrétaire de séance : Madame Cécile DAILLIERES

ORDRE DU JOUR

- 1** Compte rendu du conseil du 23 mars 2015
- 2** Choix de l'entreprise pour les travaux de clôtures de la salle des fêtes et remplacement des portails
- 3** Choix de l'entreprise pour les travaux d'aménagement d'une aire de stockage
- 4** Choix de l'entreprise pour les travaux de réfection du parking de la salle des fêtes
- 5** Acquisition de 2 moloks (conteneurs semi-enterrés pour la collecte des verres
- 6** Subvention à l'APE pour le voyage scolaire d'un élève inscrit tardivement
- 7** Subvention à l'APEI pour sortie d'un enfant
- 8** Contrat d'engagement pour une durée déterminée correspondant à un besoin permanent sur la base de 33 h par semaine en moyenne annuelle à partir du 1^{er} juin 2015 pour une durée de trois ans
- 9** -Contrat d'engagement pour une durée déterminée correspondant à un accroissement saisonnier d'activité du 29 juin au 2 octobre 2015
- 10** Tarifs de la location de la salle des fêtes pour les associations solesmiennes
- 11** Modification des statuts de la Communauté de Communes de Sablé-sur-Sarthe
- 12** T.L.P.E. Taxe Locale sur la Publicité Extérieure
- 13** Décision modificative n° 1 sur Budget Général 2015

1 - COMPTE RENDU DU CONSEIL DU 23 MARS 2015 -

Le compte-rendu de la séance du 23 mars 2015 n'appelle aucune observation et est approuvé à l'unanimité.

2 - CHOIX DE L'ENTREPRISE POUR LES TRAVAUX DE CLOTURES DE LA SALLE DES FETES ET REMPLACEMENT DES PORTAILS

Monsieur le Maire rappelle au conseil leur délibération en date du 23 mars 2015 sollicitant de l'Etat une Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2015 pour des travaux à effectuer à l'espace Bellevue.

Ces travaux comprennent :

- . Le remplacement des clôtures et portails de la salle des fêtes
- . L'aménagement d'une aire de stockage sur le site de Bellevue
- . La réfection en enrobé du parking de la salle des fêtes

La présente délibération concerne le remplacement des clôtures et portails de la salle des fêtes.

Ces travaux comprennent :

Travaux préparatoires :

Haie existante, <i>Travaux comprenant l'arrachage de la haie existante avec évacuation des déchets.</i>	55	ML
Frais de compostage, <i>Participation aux frais de broyage.</i>	90	M3
Clôture existante, <i>Travaux comprenant la dépose des clôtures existantes et évacuation vers centre de tri.</i> <i>Y compris démolition des plots béton et évacuation.</i>	1	Ens
Portails existants, <i>Travaux comprenant la dépose des portails existants et évacuation vers centre de tri.</i> <i>Y compris démolition au BRH des massifs béton et évacuation.</i>	1	Ens
Bordures T1, <i>Fourniture et pose sur lit de béton de bordures préfabriquées en béton type T1, y compris terrassement avec évacuation et épaulement façon solin.</i>	130	ML
Réfection bicouche, <i>Travaux comprenant le reprofilage et la reprise en en émulsion bicouche de coloris gris.</i>		
<i>Sur les entrées de portails et en réfection des pieds de bordures.</i>	1	Ens

Clôtures et Portails :

Clôture panneaux, <i>Fourniture et pose d'une clôture en panneaux comprenant grilles panneaux Hauteur 1M93 et poteau acier. RAL 6005,</i> <i>Caractéristiques techniques :</i> <i>Poteaux en acier plastifié vert assurant un maximum de résistance</i> <i>Espacement entre poteaux 2.50 ml - Poteaux scellés sur 50 cm dans massifs béton</i> <i>Panneaux en grillage acier soudé, galvanisé et plastifié vert - Mailles verticales 200 * 50 mm avec Plis horizontaux.</i> <i>Clôture avec poteaux Easy et Panneaux Hercules Plus.</i>	123	ML
Portail pivotant Exclusive, <i>Fourniture et pose de portail deux vantaux barreaudés Modèle W Exclusive de passage 5ml et de 2m de haut, RAL 6005.</i> <i>Y compris terrassement et scellement dans massifs béton.</i> <i>Caractéristique technique,</i> <i>Barreaudage 30x20mm</i> <i>Montant 40x40mm</i> <i>Lisse 40x30mm</i> <i>Poteaux 80x80mm</i> <i>Douille arrêt de grille à sceller</i> <i>Gonds M16 à 180°</i> <i>Serrure et verrou Locinox alu avec cylindre européen</i> <i>Gâche et butée Locinox</i>	2	U

Espaces Verts :

Ancienne haie,

Travail du sol comprenant un bêchage du sol avec évacuation des déchets racinaires.

Longueur de 55ml pour une largeur de 2m.

114 M2

Zone parking,

Travaux comprenant le terrassement sur une épaisseur de 15cm. Y compris chargement et évacuation des déblais.

123 M2

Terre végétale,

Fourniture et mise en place de terre végétale à raison de 20cm d'épaisseur côté parking et complément sur 10cm côté ancienne haie.

40 M3

Engazonnement,

Travaux comprenant la réalisation d'un gazon traditionnel, y compris préparation de sol et semis à raison de 40gr/m²

260 M2

Après avis favorable de la commission des travaux qui s'est réunie le 11 mai 2015 et sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, décide de retenir l'offre de l'entreprise HUET, mieux disante, pour un montant de 16 770.30 €, soit 20 124.36 € TTC

3 - CHOIX DE L'ENTREPRISE POUR LES TRAVAUX D'AMENAGEMENT D'UNE AIRE DE STOCKAGE SUR LE SITE DE BELLEVUE

Monsieur le Maire rappelle au conseil leur délibération en date du 23 mars 2015 sollicitant de l'Etat une Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2015 pour des travaux à effectuer à l'espace Bellevue.

Ces travaux comprennent :

- . Le remplacement des clôtures et portails de la salle des fêtes
- . L'aménagement d'une aire de stockage sur le site de Bellevue
- . La réfection en enrobé du parking de la salle des fêtes

La présente délibération concerne l'aménagement d'une aire de stockage sur le site de Bellevue.

Ces travaux comprennent :

- . Plateforme : décapage terre végétale sur 20 cm. Transport de la terre jusqu'au talus du stade et étalée pour adoucir la pente – surface 850 m²
- . Terrassement complémentaire : Décapage sur 15 cm, compris évacuation en décharge. Surface 850 m².
- . Empierrement : fourniture et mise en place d'un géotextile. Mise en place remblais en tuffe sur 20 cm en fond de forme, et en finition 0/31,5 sur 15 cm, compris compactage. Surface 850 m².
- . Clôtures : fourniture et pose d'une clôture sur platine, hauteur finie compris muret 1.80 m. Panneaux soudés 2.50 m, mailles 200 x 50 mm couleur vert. Distance 7 m.
- . Clôture en rouleaux grillage soudé hauteur 1.80 m. Fourniture et pose poteaux Te vert scellé dans 50 cm de béton, espacement tous les 2.50 m. Jambe de force à chaque angle et tous les 25 m. Fils de tension et raidisseurs. Grillage mailles 100 x 50 mm, hauteur 1.80 m. Distance : 58 m.
- . Fourniture et pose portail 2 vantaux, barreaudé, passage 5 m, hauteur 2 m couleur vert. Barreaux 25 x 25 mm, cadre 60 x 60 mm, poteaux 100 x 100 mm. Compris sabot central. Butés d'arrêt et serrure.

Après avis favorable de la commission travaux du 11 mai 2015 et sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, décide de retenir l'offre de l'entreprise BEAUTY PAYSAG' mieux disante pour un montant de 14 731.74 € HT, soit 17 678.09 € TTC

4 - CHOIX DE L'ENTREPRISE POUR LES TRAVAUX DE REFECTION EN ENROBE DU PARKING DE LA SALLE DES FETES SUR LE SITE DE BELLEVUE

Monsieur le Maire rappelle au conseil leur délibération en date du 23 mars 2015 sollicitant de l'Etat une Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2015 pour des travaux à effectuer à l'espace Bellevue.

Ces travaux comprennent :

- . Le remplacement des clôtures et portails de la salle des fêtes
- . L'aménagement d'une aire de stockage sur le site de Bellevue
- . La réfection en enrobé du parking de la salle des fêtes

La présente délibération concerne la réfection en enrobé du parking de la salle des fêtes sur le site de Bellevue.

Ces travaux comprennent :

- Fourniture et pose de bordure T1 : 40.60 ml
- Démolition dalle béton : 80 m²
- Fourniture et pose protection candélabre
- Nivellement et balayage du support : 1 600 m²
- Réalisation enrobé : 1 500 m²
- Traçage
- Réfection d'allée en bicouche rose comprenant la scarification, le reprofilage en GNTO/20 et la réalisation d'un bicouche rose pour 265 m²
- Fourniture et mise en œuvre de terre végétale sur 20 cm d'épaisseur pour 40 m²

Après avis de la commission des travaux du 11 mai 2015 et sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, décide de retenir l'offre mieux disante de l'entreprise COLAS à SPAY pour un montant HT de : 25 355.43 €, soit 30 426.52 TTC.

5 - ACQUISITION DE DEUX MOLOKS (conteneurs semi enterrés pour la collecte du verre)

1) Monsieur le Maire rappelle au conseil que par délibération en date du 27 novembre 2013 avait été pris la décision d'acquérir par l'intermédiaire de la Communauté de Communes de Sablé et de faire installer par l'entreprise HUET un molok (conteneur semi enterré pour la collecte du verre) sur le parking du Souvenir Français près du cimetière en lieu et place des deux conteneurs existants.

Monsieur le Maire expose au conseil que ce molok est d'une capacité de 3 m³, alors que le cumul des deux conteneurs existants était de 6 m³.

Compte tenu de l'apport important de verre sur ce site et afin d'éviter un amoncellement de verre, Monsieur le Maire propose d'acquérir et de faire installer un deuxième molok.

2) D'autre part il rappelle qu'un conteneur verre est installé sur le parking de la salle des fêtes. Compte tenu des travaux qui viennent d'être décidés par le Conseil et afin de contribuer à l'embellissement de ce site, Monsieur le Maire propose d'acquérir et faire installer un molok en lieu et place du conteneur verre existant.

3) Cet investissement de 2 moloks supplémentaires s'élèverait à la somme de 3 037.98 €, auquel il conviendra d'ajouter le coût d'installation d'environ 800 € par molok. Il est précisé qu'en ce qui concerne celui du parking de la salle des fêtes, l'entreprise qui effectuera les travaux dans ce secteur en profitera pour assurer les travaux de terrassement pour l'installation du molok.

Sur proposition de Monsieur le Maire, après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide à l'unanimité d'acquérir et faire installer deux moloks supplémentaires pour d'une part le parking du Souvenir Français en plus de celui existant, et d'autre part sur le parking de la salle des fêtes à la place du conteneur existant.

6 - SUBVENTION À L'A.P.E. (Association des Parents d'Elèves)

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que par délibération en date du 23 mars 2015 a été décidé l'octroi d'une subvention à l'Association des Parents d'Elèves d'un montant de 1 826 € pour le voyage scolaire du mois de mai pour 22 enfants de la classe de CM1 CM2 de l'école publique Saint-Aquilin.

Il s'avère qu'un enfant s'est inscrit tardivement.

Sur proposition de Monsieur le Maire, après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de verser une subvention complémentaire de 83 € à l'Association de Parents d'Elèves pour participer au voyage de cet élève.

7 - SUBVENTION À L'A.P.E. I. (Association des Parents d'Elèves Inadaptés)

Sur proposition de Monsieur le Maire, après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de verser une subvention de 83 € à l'Association de Parents d'Elèves Inadaptés (A.P.E.I.) pour participer au voyage d'un élève domicilié à Solesmes.

**8 - CONTRAT D'ENGAGEMENT POUR UNE DUREE DETERMINEE
CORRESPONDANT A UN BESOIN PERMANENT SUR LA BASE DE 33 H PAR SEMAINE
EN MOYENNE ANNUELLE
A PARTIR DU 1^{ER} JUIN 2015 POUR UNE DUREE DE 3 ANS**

Sur proposition de Monsieur le Maire, après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer un contrat d'engagement pour un poste d'adjoint technique pour une durée déterminée correspondant à un besoin permanent sur la base de 33 h par semaine en moyenne annuelle à partir du 1^{er} juin 2015 pour une durée de 3 ans. Ce contrat étant renouvelable par reconduction expresse jusqu'à une durée totale de 6 ans, sachant que si le contrat est reconduit, il ne peut l'être que pour une durée indéterminée.

**9 - CONTRAT D'ENGAGEMENT POUR UNE DUREE DETERMINEE CORRESPONDANT
A UN ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITE AUX SERVICES TECHNIQUES**

Sur proposition de Monsieur le Maire, après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer un contrat d'engagement pour une durée déterminée correspondant à un accroissement saisonnier d'activité aux services techniques pour la période du 29 juin au 2 octobre 2015 suivant le planning ci-dessus, soit un total de 305 heures 45', soit sur un total de 14 semaines calendaires, une moyenne de 21 h et 84 centièmes, arrondie à 22 h par semaine en moyenne.

L'agent ainsi recruté sera rémunéré sur la base du poste d'adjoint technique au 1^{er} échelon.

**10 - TARIFS DE LOCATION DE LA SALLE DES FETES POUR 2016 POUR LES
ASSOCIATIONS DE SOLESMES**

Sur proposition de Monsieur le Maire, après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de fixer comme suit les tarifs de location de la salle des fêtes pour 2016 :

A partir de 2016 : En plus des locations gratuites et tarifs de locations ci-dessous,
Le tarif supplémentaire suivant sera ajouté pour participation aux frais d'éclairage et de chauffage :
+ 0.20 € par kWh pour toute consommation par jour supérieure à 200 kwh et 100 kwh par demi-journée.

1) Nombre de locations gratuites pour les associations de Solesmes :

Il est décidé de constituer deux groupes d'associations en fonction des besoins constatés depuis quelques années :

Le Groupe 1 continuant à bénéficier de : 2 week-end ou : 5 jours non consécutifs en semaine/an
ou : 1 week-end et 3 jours non consécutifs en semaine/an :

SOLESMES LOISIRS CULTURE (S.L.C.) ;
LE CLUB PHOTO (Section de S.L.C.) ;
SCRABBLE (Section de S.L.C.) ;
TAROT (Section de S.L.C.) ;
THEATRE (Section de S.L.C.) ;
JEUNESSE SPORTIVE SOLESMIENNE (J.S.S.) ;
FAMILLES RURALES ;
ASSOCIATION DE PARENTS D'ELEVES (A.P.E.) ;
CLUB DES RETRAITES ;
COMITE DES FETES DE SOLESMES ;
COMITE DE JUMELAGE DE SOLESMES ;
ASSOCIATION DE PECHE LA SABOLIENNE.

Le Groupe 2 bénéficiant de : 1 week-end et 3 jours non consécutifs en semaine/an :

LE GROUPE DES MOBILISES ;
L'ASSOCIATION SAINT RAPHAEL ;
LE SOUVENIR FRANCAIS ;
LE LIONS CLUB DE SABLE/SOLESMES ;
LE ROTARY CLUB ;
LES AMIS DE SOLESMES ;
LE CLUB BOWL'MAINE DE SOLESMES ;
LE CAMPING CAR CLUB DE L'OUEST ;
L'A.P.E.I. SABLE SOLESMES ;
L'AMICALE DES ANCIENNES ELEVES.

2) Tarifs en dehors des locations gratuites

Grande Salle + cuisine :	Journée	: 190 € (identique depuis 2012)
	Week-end et jour férié en semaine (y compris les 24 et 31 décembre)	: 250 € (identique depuis 2012)
Grande Salle + Petite Salle + cuisine :	Journée	: 250 € (identique depuis 2012)
	Week-end et jour férié en semaine: (y compris les 24 et 31 décembre)	: 320 € (identique depuis 2012)

**11 - MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE SABLÉ-SUR-SARTHE :
APPROBATION DE LA COMMUNE DE SOLESMES**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de délibérer sur les modifications statutaires de la Communauté de communes de Sablé-sur-Sarthe.

Les modifications apportées aux statuts actuels figurent ci-dessous (en surlignage) :

COMPÉTENCES OBLIGATOIRES

1 – AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE (p 3)

.../...

En matière de politique de la ville : élaboration du diagnostic du territoire et définition des orientations du contrat de ville ; animation et coordination des dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale ainsi que des dispositifs locaux de prévention de la délinquance ; programmes d'actions définis dans le contrat de ville

COMPÉTENCES FACULTATIVES

3 – DIVERS (p 12-13)

3 - 9 : Insertion :

Sont d'intérêt communautaire les actions, les interventions, les soutiens, la création de services nouveaux destinés à faciliter :

- l'insertion sociale et professionnelle des personnes en difficulté
- le maintien à domicile des personnes âgées.

sur le territoire de la Communauté de communes par :

- l'intervention du Centre Intercommunal d'Action Sociale permettant :

l'attribution d'aides sociales individuelles facultatives (aides à l'énergie, eau, bons alimentaires, classes découvertes, séjours linguistiques, Centre de Loisirs Sans Hébergement communautaire)

.../...

- l'adhésion à la Permanence d'Accueil d'Information et d'Orientation du Bocage Sabolien, la Mission Locale Sarthe et Loir, au Panier du Pays Sabolien

.../...

3 - 10 : Vie Sociale et Familiale :

Sont d'intérêt communautaire :

- la gestion d'un Relais Assistantes Maternelles Parents Intercommunal (RAMPI)

la définition et la réalisation d'actions conduisant à la mise en place d'un Centre de Loisirs Sans Hébergement puis son animation et sa gestion.

l'animation et la gestion d'un Centre de Loisirs Sans Hébergement

- les accueils de loisirs sans hébergement (hors les dispositifs de type tickets sports-loisirs), avec leurs mini-camps, sur toutes les périodes des congés scolaires, sous leur forme régulière ou à thématique
- les accueils de loisirs avec hébergement sur toutes les périodes des congés scolaires

- les structures de garde "Petite Enfance" de type multi accueil situées Avenue des Bazinières et Avenue de Bückeburg à Sablé-sur-Sarthe
- ~~l'adhésion au Comité local de Coordination et d'Information Vallée de la Sarthe (CLIC) guichet unique d'information sur les services aux personnes âgées et leurs familles~~

4 - URBANISME (p 14)

La communauté de communes est habilitée à instruire les déclarations et demandes d'autorisations relatives au droit des sols de toutes communes, **sous forme de service commun**, dans les conditions fixées par convention avec chaque commune intéressée, conformément au code de l'urbanisme."

Il est demandé au Conseil Municipal d'adopter les modifications des statuts de la Communauté de communes de Sablé-sur-Sarthe relatives aux domaines suivants comme indiqué supra :

*** Compétences Obligatoires :**

- Aménagement de l'Espace (1)

*** Compétences Facultatives :**

- Divers [Insertion et Vie Sociale et Familiale]
- Urbanisme

Après délibération, sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'approuver les modifications de statuts de la communauté de communes de Sablé sur Sarthe, ci-dessus.

<p align="center">12 - T.L.P.E. Taxe Locale de Publicité Extérieure : Modification de la base minimum taxable à compter du 1^{er} janvier 2016</p>

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que par délibération en date du 22 février 2001 a été instaurée la Taxe Locale de Publicité Extérieure (T.L.P.E.) à compter du 1^{er} janvier 2012 avec les tarifs et règles de droit commun en vigueur. Il est précisé que cette taxe a été mise en place pour contribuer à empêcher l'inflation de l'affichage présent sur la commune compte tenu du nombre important d'entreprises qui s'y trouvent (une centaine). D'autre part la commune de Sablé percevant cette taxe depuis 2010, l'instauration de cette taxe sur le territoire de Solesmes a permis ainsi une cohérence pour tous les commerces situés sur les zones d'activités communautaires de Sablé et Solesmes.

L'instauration de cette taxe a permis de réduire nettement le nombre et la grandeur des publicités extérieures puisque la recette a pratiquement diminué de moitié entre 2012 et 2014.

Cependant, et conformément aux textes en vigueur, sur proposition de Monsieur le Maire, après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'instaurer une exonération de la taxe pour toute publicité extérieure inférieure à 12 m² à partir du 1^{er} janvier 2016, au lieu de 7 m² actuellement.

13 - DECISION MODIFICATIVE N° 1 SUR LE BUDGET GENERAL 2015

Sur proposition de Monsieur le Maire, après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'approuver la décision modificative n° 1 suivante concernant le budget général 2015 :

SECTION D'INVESTISSEMENT :

	Inscription au BP 2015	Proposition de DM 1	Total inscription 2015
2151 – Réseaux de voirie :	5 200 €	- 3 000 €	2 200 €
2312 – Aménagement de terrains	5 000 €	+ 3 000 €	8 000 €

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 20.